

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 21 Octobre 2019

Présents : Mmes Martine AIRES, CROUZET Marie, LAGACHERIE Luce, Josette DEO Maryline CROUZET, Michèle BRULE, Laure PALLEC

Mrs Georges ESCARIO, André NOUGUES, Thierry HAEIN, Pierre SANCHEZ, Jean DABOS, Frédéric LAURENS

Procurations :

Excusé : Mr Guy MARTINEZ

Mme AIRES a été nommée secrétaire.

Début de séance à 18h05

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 2 Septembre 2019.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTEES
Bourg-centre : validation du contrat	Présentation du contrat Bourg-centre. Validation du contrat.	Pour : 13 Contre : 0
Achat des anciennes écoles	Présentation du projet de « La Lanterne » dans le bâtiment des Anciennes Ecoles. Laure Pallec préconise qu'une clause suspensive soit incluse dans l'acte notarié prévoyant la convention avec le collectif. Vote pour l'acquisition des Anciennes Ecoles avec clause suspensive (signature bail avec l'association La Lanterne). Mme la Maire propose de prendre rendez-vous avec le notaire pour établir un projet d'achat avec la société des chalets et de vente à terme avec le collectif de La lanterne.	Pour : 13 Contre : 0
Aménagement de l'ancien camping	Présentation de l'avancée du dossier d'aménagement de l'ancien camping (Pôle Eau et Nature) -Skate parc -Parcours de santé + mobilier urbain -verger conservatoire Une provision de 15000€ était prévue en 2019 au titre de Bourg centre. La Maire souhaite associer au mieux les habitants au projet et développer des partenariats avec les associations et l'école pour faire participer les enfants à la plantation. La demande de subvention doit être établie avant de commencer les travaux même si le contrat n'est pas encore signé. Devis = Plaseco (parcours de santé) : 8200€ TTC	Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

	Bourgeois :1300€ TTC. 2430€ TTC (trous, nettoyage...) Vote pour l'aménagement de l'ancien camping.	
ONF : assiette coupe de bois St Beat Lez 2020	Parcelle : 8A (surf. 19.32) 14A (surf. 3.85) 15A (surf.3.87) 2A (surf 4.41) 3A (surf 4.65)	Pour : 13 Contre : 0
Réfection du toit du restaurant du Lac de Géry	Travaux à faire en 2020 (Mars/Avril) Faire réactualiser les devis actuels	Pour : 13 Contre : 0
Location occasionnelle du Presbytère à l'entreprise BUESA	Délibération à prendre pour pouvoir encaisser le chèque de location (450€)	Pour : 13 Contre : 0
Location maison LEZ	La maison était louée à Fred Monin qui s'en va au 01/11/2019. La maison est relouée à un jeune couple avec enfant au prix de 430€/mois. Georges ESCARIO précise qu'il faut enlever le garage du bail. Délibération pour relouer la maison sans le garage.	Pour : 13 Contre : 0
Restauration de l'Eglise – validation de l'APD	Totalité des travaux : 243 149.62€ HT dont part communale 48 629.92€ HT. Le montant initialement prévu était de 195 000 € HT, désormais affiné, il passe à 243 149.62 € notamment par l'ajout de travaux sur la nef et annexes nord ainsi que sur les vitraux du musée. La Mairie risque d'avoir à faire un prêt relais en attendant de recevoir les subventions et la part TVA. Vote pour approbation de l'APD travaux et muséographie.	Pour : 12 Contre : 1
Restauration du triptyque dans l'église	Proposition pour la rénovation de cette œuvre de 1084€. Une demande de subvention sera faite dans le cadre de la DETR.	Pour : 12 Contre : 1
Approbation du rapport de la CLECT	Sursoir à l'approbation du rapport.	
Transfert du personnel ATSEM. Signature des conventions et création de postes	Délibération à prendre sur ces 3 points. Laure PALLEC met en exergue que le ½ poste d'ATSEM n'a pas lieu d'être et qu'il est imposé par la Communauté de Commune. Vote pour le transfert de personnel ATSEM et signature des conventions et création de postes.	Pour : 12 Abstention : 1

Création de poste adjoint administratif principal 2ème classe	Lory Lafargue est recrutée en remplacement de Séverine AIT CHEIKH Joëlle Calmels va demander une mise en disponibilité de 5 ans à compter du 01/04/2020. La secrétaire de Melles a candidaté et sera recrutée à compter du 01/03/2020 en doublon – tuilage avec Joëlle CALMELS. Donc obligation de créer un poste d’adjoint administratif principal de 2ème classe pendant le mois de Mars (21h/semaine). Délibération à prendre pour cette création de poste.	Pour : 13 Contre : 0
Tableau avancement de grades et création de poste au 01/11/2019	Il y a obligation de créer un poste lorsqu’il y a avancement de grade. Vote à prendre.	Pour : 12 Contre : 1
Questions diverses	<p>Cimetière (vieux) La DREAL commence le contrôle et la réfection des filets à compter du 04/11/2019.</p> <p>Pétition Langlade Elle sera envoyée par la Mairie.</p> <p>Numérotation et désignation des rues En cours ;</p> <p>Anciennes gendarmerie Sous-seing privé signé.</p> <p>Fédération de chasse (St Beat / Marignac) : à suivre</p> <p>Noël Lors du repas, il y avait presque + de conseillers municipaux que d’habitants. Donc, question : colis pour tout le monde ? oui Age : 65 ans ou 70 ans ? 70 ans</p> <p>Exercice du tunnel Le Mercredi 18/12 vers 20h.</p> <p>Concert gospel 08/02 à l’Eglise</p> <p>Sonorisation entre Pont Vieux et Pont Neuf Attention il faut penser aux frais SACEM</p>	